RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice: 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

André présents : Amagney M. Thomas JAVAUX Arguel Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme IIva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2)

Bonnay: M. Gilles ORY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze: Mme Catherine CUINET (à partir du 7.2) Les Auxons: M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle: M. Daniel HUOT Marchaux: M. Patrick CORNE Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vieilley: M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents: Besançon: Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux: M. Philippe COURTOT Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Torpes: M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants: P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, JM. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

Mandataires: S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003744

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur: Jean-Louis FOUSSERET, Président

Résumé:

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 05/05/2017

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 05/05/17.

Commission n°01: Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (juin 2017)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par l'Association « Les Maisonnées ADMR du Doubs » pour un montant total de 267 262,50 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Convention pour de bonnes pratiques dans la commande publique

A l'unanimité, le Bureau :

- a approuvé les termes de la convention de bonnes pratiques dans la commande publique et de ses annexes,
- a autorisé le Président, ou son représentant, à signer la convention de bonnes pratiques dans la commande publique ainsi que ses annexes « bâtiment et travaux publics », « produits de l'agriculture et produits agroalimentaires » et « services de propreté ».

Convention de groupement de commande pour la prestation de vidange de débourbeurs et séparateurs d'hydrocarbures

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour des prestations vidange de débourbeurs et séparateurs d'hydrocarbures.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

Convention de groupement de commandes pour la prestation de pré collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services de la CAGB et des services de la Ville de Besançon A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour des prestations de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services de la CAGB et des services de la Ville de Besançon,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

Ressources humaines

Ajustement technique suite à des procédures de recrutement (Communication, DSI, CRR, Action culturelle, Topographie, Environnement Cadre de vie, Grands Travaux, Pilotage et Organisation)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Directeur au sein de la Direction Communication, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article de l'article 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien de maintenance et assistance informatique à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de professeur d'enseignement artistique spécialité viole de gambe à temps non complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de 3 agents contractuels au sein du CRR sur les postes suivants :
 - le poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité guitare basse à temps non complet,
 - le poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité flûte à bec et hautbois baroque à temps non complet,
 - le poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité piano à temps non complet.
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement, dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de 4 agents contractuels au sein du CRR sur les postes suivants :
 - le poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité art dramatique à temps non complet.
 - le poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité violon à temps complet,
 - le poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité danse contemporaine à temps complet,
 - le poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité formation musicale à temps complet.
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission Action culturelle dans les quartiers à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de technicien topographe au sein du service topographie à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission plan climat au sein du service environnement cadre de vie à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de concepteur projeteur au sein de la direction grands travaux à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de de chef du service conseil en organisation au sein de la direction pilotage et organisation du pôle des ressources humaines, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Conventions de mise à disposition de personnels auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté

Mmes F. PRESSE(2) et C. THIEBAUT, conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les 3 conventions de mise à disposition de personnels auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions de mise à disposition.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- les 5 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 29 862 €,
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 1 500 €.

<u>Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation à Montferrand-le-Château et Besançon</u> A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS CONCEPT COMTOISE, BDP sarl, pour 1 logement situé à Montferrand-le-Château, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société SMCI Editeur Immobilier, pour 1 logement situé à Besançon, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de subvention de M. KROUK et Mme AMIOTTE correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. DEBAYLE et Mme MALLOIRE correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de Mme CHANEY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000.

Commission n°07: Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Fonds Manifestations sportives - 2ème répartition (subventions de moins de 10 000 euros)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 7 subventions d'un montant total de 8 600 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 2ème semestre 2017 :

- 400 € à AC 2000,
- 200 € à l'ASPTT pour la 1ère Soirée Bike and Run,
- 2 000 € à l'Association La Ronde de l'Espoir,
- 400 € à l'ASPTT pour L'Ins'Pirey,
- 300 € au Groupement Spéléologique du Doubs,
- 5 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine pour la 1ère manche de la Coupe de France de Cyclocross,
- 300 € à l'ASPTT pour la Corrida Vauban.

Fonds d'aide « manifestations culturelles » - 2ème attribution de subventions pour 2017 (inférieures ou égales à 10 000 €)

Mmes E. MAILLOT et F. PRESSE (2), conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de dix subventions d'un montant total de 24 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations Culturelles », pour la 2ème session 2017, selon la répartition suivante :

- 10 000 € à La Rodia,
- 3 000 € à la Compagnie Duende Flamenco,
- 2 500 € au Comité des fêtes de Montferrand,
- 2 000 € au Serious Road Trip,
- 2 000 € à Passe Muraille.
- 2 000 € à l'association Espérance,
- 1 000 € à l'association les Pampilles,
- 1 000 € à La Ligue de l'enseignement,
- 500 € à Anim'Auxons,
- 500 € à l'association Pictura.

Commission n°03: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Subvention Office de Commerce et d'Artisanat - Les Samedis Piétons

M. JY. PRALON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote. A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de commerce et d'artisanat de Besançon,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Commission n°04 : Développement durable

Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution de subventions à la Maison de l'environnement de Franche-Comté et à l'association Récidev

- A l'unanimité, le Bureau :
 - a pris connaissance des opérations proposées par les associations,
 - s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention :
 - d'un montant de 720 € à la Maison de l'environnement de Franche-Comté, pour l'organisation de son programme d'activités éco-citoyennes 2017,
 - d'un montant de 1 403 € à l'association RéCiDev, pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2017.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Adhésion au GAL du Pays des Sept Rivières pour l'accès aux fonds européens LEADER A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la validation les désignations du Grand Besançon au sein du collège public du comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Pays des Sept Rivières.
- la proposition des membres qui seront proposés par le Grand Besançon et les communes au collège privé du comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Pays des Sept Rivières.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Le Président

Reçule - 4 JUIL. 2017

Contrôle de légalité